

**Communiqué de presse
du Conseil administratif**

A l'attention des médias

17 avril 2025

Une charte pour encadrer l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) en Ville de Genève

L'IA constitue aujourd'hui un levier majeur de la transformation numérique des administrations. Afin de tirer avantage des opportunités offertes par cette technologie tout en garantissant son déploiement de manière responsable et maîtrisée, le Conseil administratif a adopté ce jour une « Charte de gouvernance et d'encadrement de l'intelligence artificielle en Ville de Genève ».

L'IA offre des opportunités dans la simplification des processus administratifs et l'amélioration de la qualité des services publics. Bien qu'il n'existe pas encore de réglementation spécifique à l'IA, son usage s'inscrit dans un cadre normatif existant à l'échelle suisse comme internationale. Avec l'adoption d'une [Charte de gouvernance et d'encadrement de l'intelligence artificielle en Ville de Genève](#), la municipalité se positionne en matière d'usage de l'IA et affirme les valeurs qu'elle entend respecter et défendre dans l'utilisation de ces nouvelles technologies pour garantir qu'elles bénéficient à tous et toutes.

La charte établit les éléments de gouvernance liés à l'adoption et à la supervision des systèmes d'intelligence artificielle. Elle précise les domaines dans lesquels elle s'applique ainsi que les principes directeurs encadrant l'utilisation de l'IA, tant en interne qu'en interaction avec les parties prenantes et la population. Elle insiste notamment sur la transparence de l'information fournie aux citoyennes et citoyens concernant l'usage de ces technologies, sur la responsabilité qui impose une intervention humaine dans toute prise de décision impliquant l'IA, et sur une approche éthique qui respecte les droits humains tout en évitant les biais et discriminations.

La charte intègre également une dimension de durabilité afin de réduire l'empreinte environnementale des outils, garantit la sécurité des systèmes ainsi que la protection des données, et veille à une stricte conformité aux cadres juridiques en vigueur.

Le Conseil administratif a également convenu des modalités de déploiement de cette charte au sein de son administration avec la création d'un Comité de suivi de l'IA et en mettant l'accent sur la formation et la responsabilisation du personnel. La charte

s'accompagnera de la mise à disposition pour le personnel de la Ville d'un guide pratique d'utilisation de l'IA.

Cette mesure s'inscrit dans :

connectons_demain

[Découvrir la politique numérique de la Ville de Genève](#)

Contact : Département de la culture et de la transition numérique (DCTN)

M. Sami Kanaan, conseiller administratif, par l'intermédiaire de Mme Armelle Combre, responsable de l'Unité communication : 022 418 65 62 – armelle.combre@geneve.ch